

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Depuis le 1er janvier 2019, l'employeur doit prendre certaines mesures pour prévenir et mettre fin aux cas de harcèlement sexuel.

À partir de 250 salariés, l'employeur doit aussi désigner un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Il est conseillé d'élargir cette fonction au harcèlement moral.



→ Objectifs du module

- Connaître les éléments juridiques incontournables en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes dans le domaine des risques professionnels.
- Identifier et analyser une situation de harcèlement ou d'agissements sexistes.
- Accompagner, informer et orienter les salariés concernés.
- Acquérir la bonne posture.
- Repérer l'articulation de son rôle avec celui des autres acteurs de prévention.

→ Public et prérequis

- Référent harcèlement
- DRH, RRH, Responsable(s) RH.
- Manager.
- Représentant du Personnel, membre du CHSCT/CSE.
- Médecin du travail.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

→ Durée / Tarifs

1 jour. Horaires : 9h-12h30
Voir grille tarifaire sur notre site.

→ Méthodes mobilisées

- Le module sera partagé entre apports théoriques et exercices pratiques, ponctué, autant que possible, de retours d'expérience pour répondre aux questions des participants.
- Mise en œuvre de différents cas pratiques.

→ Validation

Attestation de fin de formation

→ Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Evaluation individuelle de la capacité à suivre la formation



Lieu de formation

Auxerre / Sens / Nevers



PROGRAMME

Compréhension et maîtrise des notions de risques psychosociaux

- Le cadre réglementaire et les obligations, les responsabilités pénales et civile
- Les définitions (stress, violences et agressions, harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes),
- Les conséquences sur la santé,
- Les sources
- Les facteurs de risque individuels,
- Les facteurs de risque dans le travail,
- Quelques données statistiques

Le harcèlement sexuel, les agissements sexistes

- La législation
- Les typologies de harcèlement
- Les facteurs de risque
- Moyens d'action et de prévention
- L'articulation avec le CSE
- Moyen du référent

Rôle des acteurs de l'entreprise

- Les relations des différents acteurs (Employeur, RH, personnel de santé, CSE/SSCT, collègues, ...),
- Comment agir,
- Comment détecter le mal être, les attitudes, l'accompagnement,
- Les grandes règles de la communication,
- Les outils permettant d'émettre des messages clairs, compréhensibles, fiables : notion de prise d'espace,
- Les outils non verbaux : le contrôle de soi,
- Les attitudes réactionnelles face à une situation ou à quelqu'un et leur impact.
- Faire face à un signalement/ les étapes
- L'accueil
- L'analyse
- L'enquête
 - L'alerte/l'information des parties
 - Les actions possibles
- Mise en situation / Cas pratiques

Auxerre / Sens / Nevers